

**OBJET : Affectation résultat CA SPANC 2021 SETA**

Membres en exercice : 26  
 Membres présents lors de la délibération : 18  
 Membres ayant donné procuration : 5  
 Date de convocation : 28/02 /2022  
 Date d'affichage : 28/02/2022  
 Votes contre : 0  
 Votes pour : 23  
 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni  
 Au Foyer de Salles d'Armagnac, sous la présidence  
 de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, DIEDERICH Henri, LAPORTE Régis, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, TARBE Cécile, BOUJU Michel, NALIS Patrick, SAINT LANNES- Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTТА Pascal, LATAPIE Arnaud

Membres représentés: MAURAS Marie-Claude (procuration à Pascal TROTТА). DUPUY Alain (procuration à Joël LABURTHE), DESJARDINS Lionel (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES) BARSACQ Franck (pouvoir à Michel BOUJU), FRENOT Thierry (pouvoir à Aline BAQUE)

**Délibération :**

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultats de l'exercice 2021	<b>A</b>	8 369,70€
Report à nouveau créditeur	<b>B</b>	12 975,68 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021</b>	<b>A+B</b>	<b>21 345,38 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		<b>D</b>	0.00 €
RAR Dépenses	RAR Recettes	<b>Solde des restes à réaliser</b>	0.00 €
0.00 €	0.00 €		
<b>Besoin de financement à la section d'investissement</b>		<b>E</b>	<b>0.00 €</b>

**DECIDE** d'affecter au budget SPANC du S.E.T.A. pour 2022, les résultats de l'exercice 2021 de la façon suivante : le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté », soit la somme de 21 345,38 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,  
 Philippe SAUQUES

